

[Votre nom ou raison sociale] EI

[Adresse du siège]

Tél. [06 00 00 00 00] · [email@exemple.fr]

SIRET [000 000 000 0000] · Immatriculé au RNE (répertoire des métiers de [département])

N° TVA intracommunautaire [FR00 000 000 000]

FACTURE

N° FAC-2026-[031]

Date d'émission : [date]

Échéance : [date] (30 jours)

Selon devis DEV-2026-[014]

CLIENT

M. Girard

[Adresse du client]

SIREN du client : [si client professionnel]

TRAVAUX

Nature de l'opération : livraison de biens et prestation de services (opération mixte)

Réalisés du [date] au [date]

Adresse du chantier : identique à l'adresse du client

DÉSIGNATION	QTÉ	UNITÉ	P.U. HT	TOTAL HT
Échafaudage de pied, montage, location 2 semaines et démontage	1	forfait	1 100,00 €	1 100,00 €
Dépose des tuiles et de la volige sur versant sud, tri et évacuation	48	m²	18,00 €	864,00 €
Écran sous-toiture HPV, liteaunage, tuiles terre cuite (fourniture et pose)	48	m²	96,00 €	4 608,00 €
Faîtage à sec, closoirs ventilés, rives	14	ml	42,00 €	588,00 €
Gouttières zinc demi-rondes, naissances et descentes, fourniture et pose	22	ml	54,00 €	1 188,00 €

Total HT 8 348,00 €

TVA 10 % 834,80 €

Total TTC 9 182,80 €

Acompte versé (facture FAC-2026-[025]) - 2 754,84 €

Net à payer 6 427,96 €

Paiement : net à payer au plus tard le [date d'échéance], par virement (IBAN [FR76 0000 0000 0000]) ou chèque. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Retard de paiement : pénalités au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal, exigibles dès le lendemain de l'échéance ; indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € (clients professionnels, art. L441-10 et D441-5 du Code de commerce).

TVA réduite : le client certifie que les travaux portent sur un local à usage d'habitation achevé depuis plus de deux ans, qu'ils n'aboutissent pas à la production d'un immeuble neuf et n'augmentent pas sa surface de plus de 10 % (mention certifiée sur le devis signé).

Assurance décennale : [Nom de l'assureur], contrat n° [0000], [adresse de l'assureur]. Couverture géographique : France métropolitaine.

Médiateur de la consommation : en cas de litige non résolu, le client particulier peut saisir gratuitement [nom et site du médiateur].

Rappel : cette facture ne peut être ni modifiée ni supprimée ; toute correction se fait par un avoir qui en reprend le numéro.